Il n’y a plus d’émigration après la conquête, mais il y a combat et intention. Donc, si on vous appelle au combat, allez-y !

‘Abdallah ibn ‘Abbâs (qu’Allah l’agrée, lui et son père) relate : « Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit, le jour de la conquête de La Mecque : « Il n’y a plus d’émigration après la conquête, mais il y a combat et intention. Donc, si on vous appelle au combat, allez-y ! » Le jour de la conquête de La Mecque, il (sur lui la paix et le salut) dit aussi : « Certes, Allah a rendu sacrée cette cité le jour où Il a créé les Cieux et la Terre. Elle est donc sacrée en vertu du décret d’Allah jusqu’au Jour de la Résurrection. Le combat n’y a été licite pour personne avant moi, et il ne l’a été pour moi qu’un moment de la journée. Par conséquent, elle est sacrée en vertu du décret d’Allah jusqu’au Jour de la Résurrection. On ne doit pas couper ses plantes épineuses, on ne doit pas chasser son gibier, on ne doit pas ramasser ce qu’on y trouve de perdu, excepté pour celui qui en fera l’annonce, et on ne doit pas arracher son herbe. » Al-‘Abbâs intervint alors pour dire : « Ô Messager d’Allah ! A l’exception du jonc odorant car il est utilisé comme combustible par les forgerons et pour couvrir les toits des maisons. » Le Prophète a dit : « A l’exception du jonc odorant ! ».

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

‘Abdallah ibn ‘Abbâs (qu’Allah l’agrée, lui et son père) informe du fait que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit lors d’un prêche, le jour de la conquête de La Mecque : « Il n'y a plus d’émigration », c’est-à-dire : depuis la Mecque, car elle est devenue une terre d’islam après sa conquête, mais il reste le combat. Puis, il a ordonné de participer au combat seulement par obéissance à Allah et à Son Prophète et à ceux qui détiennent l’autorité. Ensuite, il a évoqué la sacralisation de la cité de La Mecque et cela depuis le jour où Allah a créé les Cieux et la Terre. Le combat n’y a été licite pour personne avant lui (sur lui la paix et le salut), et il ne le sera pour personne après lui. En effet, il ne l’a été pour lui qu’un moment de la journée puis elle retrouva aussitôt son aspect sacré. Il a aussi rappelé le caractère sacré de La Mecque et le fait qu’on ne devait pas couper ses plantes épineuses, ni effaroucher son gibier, ni y ramasser des objets trouvés excepté pour celui qui en ferait l’annonce, et ni on ne devait arracher son herbe pour le fourrage ou autres à l’exception du jonc odorant (« Al-Idhkhir ») dont les habitants de la Mecque se servent et tirent profit.


النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY


لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC
E-Da'wah Committee